
AVENANT À LA CONVENTION DE STAGE

ANNÉE UNIVERSITAIRE:

AVENANT N° :

ENTRE :

L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE MONTPELLIER
REPRÉSENTÉE PAR SON DIRECTEUR, THIERRY VERDIER

ET :

L'ORGANISME D'ACCUEIL :
REPRÉSENTÉ PAR LE RESPONSABLE DE LA STRUCTURE,
ET LE MAÎTRE DE STAGE,

Nom de la structure :

Adresse :

Ville : Code postal :

E-mail : Téléphone :

Type de stage : Ouvrier/Chantier (S4) Première pratique (S6) Formation pratique (S8)

Césure Optionnel

ARTICLE 1

La présente convention règle les rapports entre l'ENSA Montpellier et l'organisation d'accueil concernant le stage.

EFFECTUÉ PAR L'ETUDIANT(E) :

Nom | Prénom :
Adresse :
.....
Ville : Code postal : Pays.....
E-mail :
Téléphone : N° étudiant :
Inscrit en : Année :

ARTICLE 2 | CORRESPONDANT DU STAGE

LE MAÎTRE DE STAGE, CHARGÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT DU STAGIAIRE DURANT SON STAGE AU SEIN DE L'ORGANISME D'ACCUEIL EST :

Nom | Prénom :
E-mail : Téléphone :

ARTICLE 3 | DURÉE DU STAGE

LE STAGE EST PROLONGÉ :

du / / au / /

Pour une durée totale de semaine(s)

Correspondant à jours de présence effective dans l'organisme d'accueil

Répartition si présence discontinue : heures par semaine

Commentaires :

.....

LA CONVENTION EST ÉTABLIE LE

SIGNATURES ET CACHETS OBLIGATOIRES

Le représentant de l'ENSAM

Le stagiaire (et son représentant légal dans le cas échéant)

L'enseignant référent du stagiaire

Le représentant de l'organisme d'accueil